

# [Notre supplément bleu]

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **37 (1957)**

Heft 4

PDF erstellt am: **10.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Editorial

Nous avons relevé, le mois dernier, les nombreuses réactions suscitées par les décrets édictés à la mi-mars par le Gouvernement français, afin de parer au déficit de la balance commerciale.

Après quelques dérogations en faveur de cas particuliers, des allègements plus généraux ont été pris, qui ont fait l'objet de nombreux arrêtés et avis, parus au Journal officiel du 6 avril. Compte tenu de ces assouplissements, la situation se présente de la façon suivante pour les importateurs français :

— Pour l'importation de produits contingentés, le dépôt de fonds de 25 % doit être effectué après l'octroi des licences ; il est donc calculé sur la valeur des licences accordées et non plus sur celle des licences demandées.

— La procédure du certificat d'importation en vigueur avant le 15 mars a été rétablie sans changement pour les importations dont la valeur F. O. B. ne dépasse pas 200.000 francs français.

— Les importations soumises au régime des autorisations préalables sont libres de tout dépôt bancaire. Par contre, la nouvelle liste des marchandises susceptibles de faire l'objet d'autorisations préalables est plus restrictive que la précédente, puisqu'elle ne compte qu'une centaine de positions douanières, alors qu'auparavant elle en comptait plus de 200.

— Enfin, la durée de validité des licences demeure de trois mois, alors qu'elle était de six mois avant l'application des mesures dites « d'austérité ».

Les allègements du 6 avril sont-ils suffisants ? Faut-il demander d'autres mesures correctives afin de permettre au commerce franco-suisse de s'effectuer dans des conditions normales ?

Pour répondre à ces questions, il était d'abord nécessaire de déterminer l'importance des effets produits par les décrets restreignant l'importation. Nous avons donc procédé à une enquête auprès de tous nos membres, dont les résultats sont attendus avec un vif intérêt.

Le dépouillement des réponses reçues n'est pas encore terminé, la plupart d'entre elles se présentant sous la forme de dossiers fort complets.

Il nous est permis cependant de tirer d'ores et déjà quelques enseignements de ce sondage.

Dans l'ensemble, nos correspondants se félicitent des assouplissements intervenus entre-temps, mais font ressortir la gravité des difficultés qu'ils doivent encore affronter. Celles-ci peuvent être classées par ordre d'importance :

a) La durée de validité des licences réduite à trois mois. Ce délai est peu conciliable avec celui des tranches contractuelles, de même qu'avec ceux exigés par les délais de fabrication de l'industrie suisse.

b) Les difficultés de trésorerie dues au dépôt de fonds. Les longues immobilisations que cela entraîne sont des plus gênantes pour un grand nombre d'entreprises.

c) Le risque de devoir cesser ou diminuer fortement en France la vente de certains produits, dont la soumission à la taxe spéciale temporaire de compensation de 15 % augmente dangereusement le prix. Plusieurs cas d'annulations de marchés en cours nous ont été signalés, du fait de l'absence de clauses transitoires.

d) L'impossibilité d'importer sur la base de simples licences certains articles ne figurant plus sur la liste des autorisations préalables.

Enfin, l'extraordinaire complexité des décrets, lois et règlements qui régissent à l'heure actuelle les transactions commerciales est un obstacle que dénonce la quasi unanimité de nos adhérents. Certains d'entre eux se prennent à rêver d'un monde où tout ce qui se concevrait bien s'énoncerait clairement et où les difficultés à surmonter seraient professionnelles uniquement...



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## FRANCE

### LE FAIT DU MOIS

**Hausse de l'escompte.** — La décision prise par la Banque de France de porter son taux d'escompte de 3 à 4 % doit être considérée comme entrant dans un plan d'ensemble établi par le gouvernement en vue de limiter la demande intérieure et de ramener celle-ci au niveau de l'offre. La hausse de l'escompte a été imposée aux autorités responsables par la situation critique de la balance des comptes dont le rétablissement est commandé par la réduction de la demande intérieure. Ainsi, c'est surtout la diminution accélérée de ses avoirs en or et en devises qui a amené la France à s'aligner sur la politique monétaire poursuivie par la plupart des pays européens pour combattre les pressions inflationnistes qui se dessinent un peu partout. En même temps, des dispositions visant à limiter l'expansion du crédit à la consommation ont été arrêtées par le Conseil National du Crédit. Ces restrictions concernent notamment les ventes à tempérament dont le développement est toutefois, en France, relativement peu important, comparé à ce qu'il est dans d'autres pays.

### SITUATION MONÉTAIRE

**Crise des devises.** — La menace qui pèse sur la position extérieure du franc du fait du déficit de la balance de paiements, ne date pas d'hier. Mais endormi sur le confortable matelas des réserves de change accumulées au cours des années 1954-55, le gouvernement ne s'est réveillé que tout récemment, lorsque la situation est devenue critique. En effet, les réserves d'or et de devises de la Banque de France, qui avaient fléchi entre le 31 décembre 1955 et la fin de l'année passée de 695 à 401 milliards, soit de 294 milliards, ont reculé depuis à 346 milliards au 11 avril 1957, accusant ainsi une nouvelle sortie de 55 milliards. En outre, la France a prélevé, au cours de ces derniers mois, un montant de 160 millions de dollars — soit 56 milliards de francs — sur le crédit de 262,5 millions, que le Fonds Monétaire International lui avait ouvert en octobre dernier. Enfin, un crédit de 100 millions de dollars, consenti aux importateurs de pétrole par les banques privées américaines, a été également utilisé, tout au moins en partie.

### U. E. P.

**Déficit et « rallonge ».** — Cette situation de la balance des comptes s'est traduite, dans le cadre de l'Union européenne de paiements, par des déficits massifs. Pour le premier trimestre 1957, le solde débiteur de la France s'est élevé à 252,5 millions de dollars, alors que pendant le trimestre correspondant de 1956 il n'excédait pas 116 millions. Le déficit aurait été encore plus considérable s'il n'y avait pas eu un « ratissage » préalable. En effet, depuis la fin mars, les banques sont tenues de verser au Fonds de stabilisation leurs avoirs en devises dépassant ceux qu'elles détenaient à la fin décembre 1955.

Ce n'est qu'après l'échéance mensuelle de l'U. E. P. que les banques peuvent disposer de nouveau de leurs avoirs ainsi versés. Comme les déficits considérables accumulés par la France risquent d'épuiser, d'ici peu de temps, le quota français à l'U. E. P., le Comité de direction de l'Union a proposé d'accorder à la France, pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1957, une « rallonge » de 200 millions de dollars. Les règlements se faisant à l'U. E. P. pour 75 % en or ou en dollars et pour 25 % en crédit, cette « rallonge » reviendrait en pratique à consentir à la France un crédit additionnel de 50 millions de dollars.

### POLITIQUE ÉCONOMIQUE

#### Lutte contre l'inflation.

— Ayant manifesté sa ferme intention d'intensifier la lutte contre l'inflation, le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité d'appliquer un plan d'ensemble dont les restrictions du crédit ne forment qu'un des éléments. C'est pourquoi il a décidé de dégager 250 milliards d'économies budgétaires

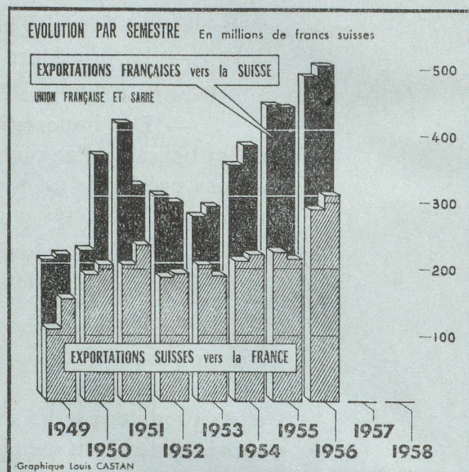
et de réduire ainsi les dépenses publiques. D'autres mesures sont envisagées pour agir également sur la consommation privée, en particulier un effort fiscal qui atteindrait 150 milliards. C'est ainsi qu'on espère pouvoir ramener la demande au niveau des ressources disponibles. Pour atteindre le but qu'il s'est fixé, le gouvernement aura sans aucun doute à surmonter de nombreux obstacles.

#### Grève des transports.

— Un de ces obstacles est constitué par l'attitude des syndicats ouvriers qui, loin de partager les préoccupations gouvernementales, ne songent qu'à faire aboutir leurs revendications concernant l'augmentation des salaires. La récente grève dite « d'avertissement » qui a paralysé, pour quarante-huit heures, les transports publics est à cet égard très significative. Ce n'est pas par hasard que l'agitation s'est manifestée en premier lieu dans le secteur nationalisé, celui-ci ayant bénéficié, moins que le secteur privé, du relèvement de salaires obtenu au cours des années précédentes. D'après les données officielles, les salaires horaires ont augmenté, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1954 et le 31 décembre 1956, de 28 % et, malgré une certaine hausse des prix survenue en 1956, le pouvoir d'achat des salariés se trouve considérablement relevé depuis 1954. Néanmoins, le mécontentement est vif notamment parmi les travailleurs des entreprises publiques et l'agitation menace de s'étendre du secteur public au secteur privé. La politique de « désinflation » que le gouvernement entend d'appliquer, risque de se heurter ici à un obstacle quasi insurmontable.

### SITUATION SOCIALE

## GRAPHIQUES DU COM



## COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon . . . . .	25 avril 3.580	21 mars 3.440	26 avril 3.120
Cours fr. s. marché parallèle.	25 avril 95,50	21 mars 95	26 avril 94,75
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100) . . . . .	25 avril 456	15 mars 428	20 avril 372
Ind. prod. ind. (1952 = 100) . . . . .	février 145	janvier 141	février —
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100) . . . . .	janvier 227	décembre 226	janvier 209
Ind. prix de gros (1949 = 100) . . . . .	mars 143,6	février 144,4	mars 140,2
Ind. prix consom. familiale (1949 = 100) . . . . .	mars 147,3	février 148,9	mars 148,1
Transports commerc. (mio. t.) . . . . .	janvier 18,4	décembre 18,5	janvier 16,4
Voyageurs (millions) . . . . .	janvier 45,7	décembre 49,5	janvier 46,2
Ind. vol. import. (1938 = 100) . . . . .	février 174	janvier 199	février 150
Ind. vol. export. (1938 = 100) . . . . .	février 207	janvier 239	février 190
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$) . . . . .	mars -93,7	février -88	mars -51,8

# EN QUELQUES LIGNES



## SUISSE

### LE FAIT DU MOIS

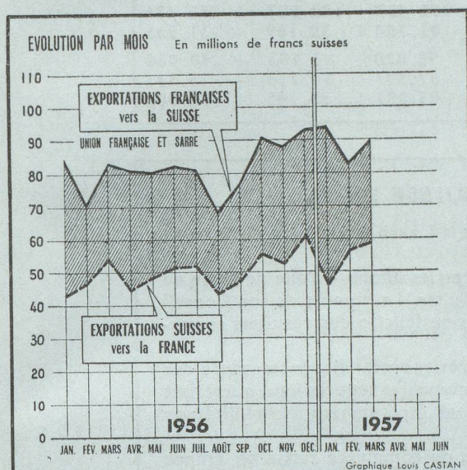
**Réduction de la durée du travail.** — Après des négociations approfondies qui ont duré plus d'une année, les organisations patronales et ouvrières de l'industrie suisse des machines et des métaux, signataires de la « Convention de Paix » de 1937, ont souscrit à un accord relatif à la réduction par étapes de la durée hebdomadaire du travail, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1957.

La réduction instantanée dans une forte proportion de la durée du travail aurait provoqué inévitablement des perturbations économiques et aurait eu des répercussions fâcheuses sur le coût de la vie.

C'est pourquoi l'accord en question prévoit que la durée hebdomadaire normale du travail sera de 47 heures dès le mois de mai 1957 dans l'industrie des machines puis de 46 heures à partir de mai 1958. Corrélativement, il est prévu une augmentation de salaire destinée à compenser cette diminution des heures de travail, augmentation qui sera de 2,2 % pour

de 70 millions de francs, à supporter par moitié par la Confédération et par moitié par les cantons.

## MERCE FRANCO-SUISSE



chacune de ces deux étapes annuelles.

### COMMERCE EXTÉRIEUR

**Résultats de mars.** — En mars 1957, les importations de la Suisse ont atteint une valeur record de 741,8 millions de francs contre 709,7 millions en février et 627,3 millions en mars 1956.

Les exportations ont atteint 583,8 millions contre respectivement 547,8 et 534,9 millions de francs. Le solde passif de ce mois est donc de 158 millions (161,9 millions en février et 92,4 millions en mars 1956).

Pour le premier trimestre de 1957, la balance commerciale de la Suisse présente un solde passif de 612,1 millions contre 240,9 millions pour la période correspondante de 1956.

### U. E. P.

**Position en mars.** — Pour le mois de mars, le trafic des paiements avec les pays adhérant à l'U. E. P. fait ressortir un solde passif de 92,8 millions. Le crédit de la Confédération est réduit à 215,6 millions. En conséquence, le quota et la rallonge de 929,2 millions au total sont utilisés à raison de 23,2 % contre 26,6 % le mois précédent.

### ASSURANCE

**Introduction de l'assurance-invalidité.** — La commission fédérale d'experts chargée d'examiner l'introduction de l'assurance-invalidité fédérale a publié son rapport.

Cette commission prévoit une assurance obligatoire pour tous, fortement liée à l'A. V. S., notamment en ce qui concerne le système des rentes. Cette assurance serait financée par des cotisations complémentaires représentant le dixième de la contribution à l'A. V. S. La part des pouvoirs publics serait

**CONSTRUCTION**

**Expansion prévue pour 1957.** — Selon l'enquête effectuée par le délégué aux possibilités de travail, il a été enregistré pour 1957 pour 4,75 milliards de francs de projets de constructions, ce qui représente environ 400 millions de plus que l'an passé.

Tandis que les projets privés n'accusent qu'une augmentation de 4 % (augmentation de 16 % des constructions industrielles et diminution de 8 % de la construction de logements) les travaux des corporations de droit public accusent, avec 1 768 millions de francs, un accroissement de volume de 17 %. En présence de cette énorme expansion de la construction, il incombe surtout aux pouvoirs publics de répartir leurs investissements de façon à atténuer dans toute la mesure du possible les fluctuations de la conjoncture dans le secteur privé.

**INDUSTRIE**

**Résultats de l'exercice 1956.** — Les premiers rapports d'entreprises industrielles sur l'exercice 1956 montrent que si les résultats se sont encore améliorés par rapport à 1955, les dividendes annoncés sont jusqu'ici inchangés. Des augmentations de capital sont prévues. On note que la concurrence est de plus en plus forte sur tous les marchés d'exportations, ce qui a de sérieuses répercussions sur les conditions de paiements, la clientèle étrangère exigeant des délais de plus en plus longs. Ce n'est encore davantage qu'en rationalisant la production que les entreprises suisses seront capables de faire face avec succès à l'accroissement de la demande en même temps qu'à la concurrence. La tendance à renforcer les réserves persiste.

**INDUSTRIE HORLOGÈRE**

**Prorogation du régime conventionnel.** — Également après de longues négociations, les 3 organisations centrales de l'industrie horlogère (Fédération horlogère, Union des Branches Annexes de l'Horlogerie, Ebauches S. A.) ont convenu de proroger le régime conventionnel institué depuis 1928, cette prorogation étant valable pour deux ans.

Simultanément, le texte de la convention a été révisé sans qu'il soit apporté à cette dernière des changements fondamentaux. Le renouvellement du statut de l'horlogerie épargnera à cette industrie les graves inconvénients qui seraient résultés de la suppression de toutes obligations conventionnelles dès le 1<sup>er</sup> avril. Toutefois, il subsiste certains problèmes importants, en particulier celui des tarifs, qui n'ont pas encore reçu de solution.

## COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s. . . . .	25 avril 34,4	19 mars 34	25 avril 31,50
Cours billet 100 fr. fr. . . . .	25 avril 1,04 3/4	19 mars 1,04 1/2	25 avril 1,06 1/4
Ind. gén. actions. . . . .	25 avril 447,5	février 451	mars 441,5
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant) . . . . .	4 <sup>e</sup> trim. 140	3 <sup>e</sup> trim. 137	4 <sup>e</sup> trim. 135
Ind. prix de gros (1939 = 100)	mars 222,7	février 223,3	mars 216,7
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	mars 176,3	février 176,8	mars 173,5
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100) . . . . .	4 <sup>e</sup> trim. 106	3 <sup>e</sup> trim. 105,1	4 <sup>e</sup> trim. 102,2
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.) . . . . .	janvier 1,92	décembre 2,10	janvier 1,69
Voyageurs (millions) . . . . .	janvier 19,2	décembre 18,6	janvier 18,1
Ind. import. (1938 = 100)	mars 224	février 213	mars 197
Ind. export. (1938 = 100)	mars 213	février 198	février 193
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$) . . . . .	mars -21,2	février -22,1	mars -9,1

# STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

## Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)

	France + Sarre (en milliers de fr. s.)			Outre-mer (en milliers de fr. s.)			Total (en milliers de fr. s.)		
	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française
	<b>Total 1955</b> . . . . .	<b>845.790</b>	<b>390.227</b>	<b>+ 455.563</b>	<b>29.940</b>	<b>50.654</b>	<b>- 20.714</b>	<b>875.731</b>	<b>440.881</b>
<b>Moy. mens. 1955</b> . . . . .	<b>70.482</b>	<b>32.519</b>	<b>+ 37.963</b>	<b>2.495</b>	<b>4.221</b>	<b>- 1.726</b>	<b>72.978</b>	<b>36.740</b>	<b>+ 36.238</b>
Juillet 1956 . . . . .	79.309	46.718	+ 32.591	1.596	5.085	- 3.488	80.906	51.803	+ 29.103
Août 1956 . . . . .	66.993	40.320	+ 26.673	1.336	3.238	- 1.902	68.329	43.558	+ 24.771
Septembre 1956 . . . . .	75.528	43.551	+ 31.977	1.760	3.726	- 1.966	77.288	47.277	+ 30.011
Octobre 1956 . . . . .	87.829	50.951	+ 36.879	2.595	4.535	- 1.940	90.424	55.486	+ 34.938
Novembre 1956 . . . . .	85.392	47.282	+ 38.110	2.945	5.251	- 2.306	88.337	52.533	+ 35.804
Décembre 1956 . . . . .	90.018	54.436	+ 35.582	3.205	6.679	- 3.474	93.224	61.116	+ 32.108
<b>Total 1956</b> . . . . .	<b>949.994</b>	<b>549.279</b>	<b>+ 400.716</b>	<b>30.458</b>	<b>52.748</b>	<b>- 22.290</b>	<b>980.453</b>	<b>602.027</b>	<b>+ 378.426</b>
<b>Moy. mens. 1956</b> . . . . .	<b>79.166</b>	<b>45.773</b>	<b>+ 33.393</b>	<b>2.538</b>	<b>4.396</b>	<b>- 1.858</b>	<b>81.704</b>	<b>50.169</b>	<b>+ 31.535</b>
Janvier 1957 . . . . .	89.823	41.969	+ 47.854	3.997	3.815	- 225	93.820	45.785	+ 48.035
Février 1957 . . . . .	80.284	51.297	+ 28.987	2.307	4.923	- 2.616	82.591	56.220	+ 26.371
Mars 1957 . . . . .	86.496	52.815	+ 33.582	2.835	5.430	- 2.595	89.331	58.345	+ 30.986

### LA 39<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

La 39<sup>e</sup> Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France s'est tenue le 11 avril, sous la présidence de M. J. C. Savary.

Ce fut l'occasion, pour cette Compagnie, de faire le point de son activité et d'enregistrer les efforts qu'elle ne cesse de déployer, afin de développer harmonieusement les échanges commerciaux entre la France et la Suisse. Le rapport de son Conseil d'administration souligne l'évolution favorable de la conjoncture économique des deux pays, et se félicite des résultats remarquables atteints par les échanges commerciaux franco-suisse au cours de l'année passée.

S. Exc. M. Pierre Micheli, ambassadeur de Suisse en France, examine ensuite, de façon très approfondie, la structure des relations économiques franco-suisse et leur évolution la plus récente. Il a émis le vœu que les nouvelles négociations, qui seront engagées prochainement pour renouveler l'accord commercial entre la Suisse et la France, puissent être menées à chef de façon satisfaisante.

M. J. C. Savary, dans son discours de clôture, a souhaité pour sa part que la Chambre de commerce suisse en France sache toujours expliquer à la France les conditions spéciales de l'industrie suisse de l'exportation, de façon que les relations normales, qui devraient être la règle commune entre les deux pays, continuent sans entrave.

Cette Assemblée générale fut suivie d'un dîner auquel prirent part de nombreuses personnalités, et à l'issue duquel M. Jacques Freymond, Directeur de l'Institut universitaire des Hautes Études internationales à Genève, prononça une brillante conférence sous le titre « La Suisse et l'Europe ». Cet exposé met un point final au cycle des sept conférences organisé par la Chambre de commerce suisse en France sur l'« Unification économique de l'Europe » et qui a rencontré le plus grand succès.

Le numéro de juin de cette revue sera consacré à cette 39<sup>e</sup> Assemblée générale sur laquelle nos lecteurs trouveront de plus amples détails.

### L'UNIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

Nous rappelons à nos lecteurs qu'étant donné le succès des conférences que notre Compagnie a organisées cet hiver sur « L'Unification économique de l'Europe », nous avons décidé de publier une brochure réunissant les textes présentés par les 7 orateurs. Les conférences sont les suivantes :

MM. <b>Raymond Aron</b>	L'Union française et l'Europe
<b>Giovanni Malagodi</b>	L'Italie et l'Europe
<b>Hermann J. Abs</b>	L'Allemagne et l'Europe
<b>Et. de La Vallée-Poussin</b>	La Belgique et l'Europe
<b>V. Cavendish-Bentinck</b>	Le Royaume-Uni et l'Europe
<b>Jonkheer M. van der Goes van Naters</b>	Les Pays-Bas et l'Europe
<b>Jacques Freymond</b>	La Suisse et l'Europe

Le prix de cette brochure est fixé à 750 francs français (7,50 francs suisses) l'exemplaire franco de port. La parution en est fixée à la fin du mois de mai. Les commandes sont à adresser à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris-1<sup>er</sup>, et les versements :

pour la France : C. C. P. Paris 32-44,  
pour la Suisse : C. C. P. Lausanne 11-1072.